Le 11 novembre 2014 N° de dossier : R-3903-2014 Demande de renseignements n° 1 de la Régie à l'AHQ-ARQ Page 1 de 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA MODIFICATION DES CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT

1. Référence: Pièce C-AHQ-ARQ-0009, p. 26.

Préambule:

« Devant un tel constat sur la capacité du Transporteur à prévoir ces charges, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de réduire les Immobilisations corporelles en exploitation de 14 M\$ pour l'année témoin 2015. »

Demande:

1.1 Veuillez justifier davantage votre recommandation et déposer les calculs à l'appui.